

223

HALL 2
APPARTEMENT 5 PIECES
N° 223 AU 2è ETAGE

ENTREE	5.90 m ²
SEJOUR	23.37 m ²
CUISINE	7.18 m ²
DGT	9.04 m ²
CHAMBRE 1	13.76 m ²
CHAMBRE 2	10.83 m ²
CHAMBRE 3	10.53 m ²
CHAMBRE 4	9.83 m ²
SDB	4.85 m ²
SDE	2.23 m ²
WC 1	2.15 m ²
WC 2	1.24 m ²
RGT	1.19 m ²

SURFACE TOTALE HABITABLE 102.10 m²

BALCON 12.93 m²

SURFACE TOTALE ANNEXE 12.93 m²

TOTAL SURFACES PRIVATIVES 115.03 m²

LEGENDE

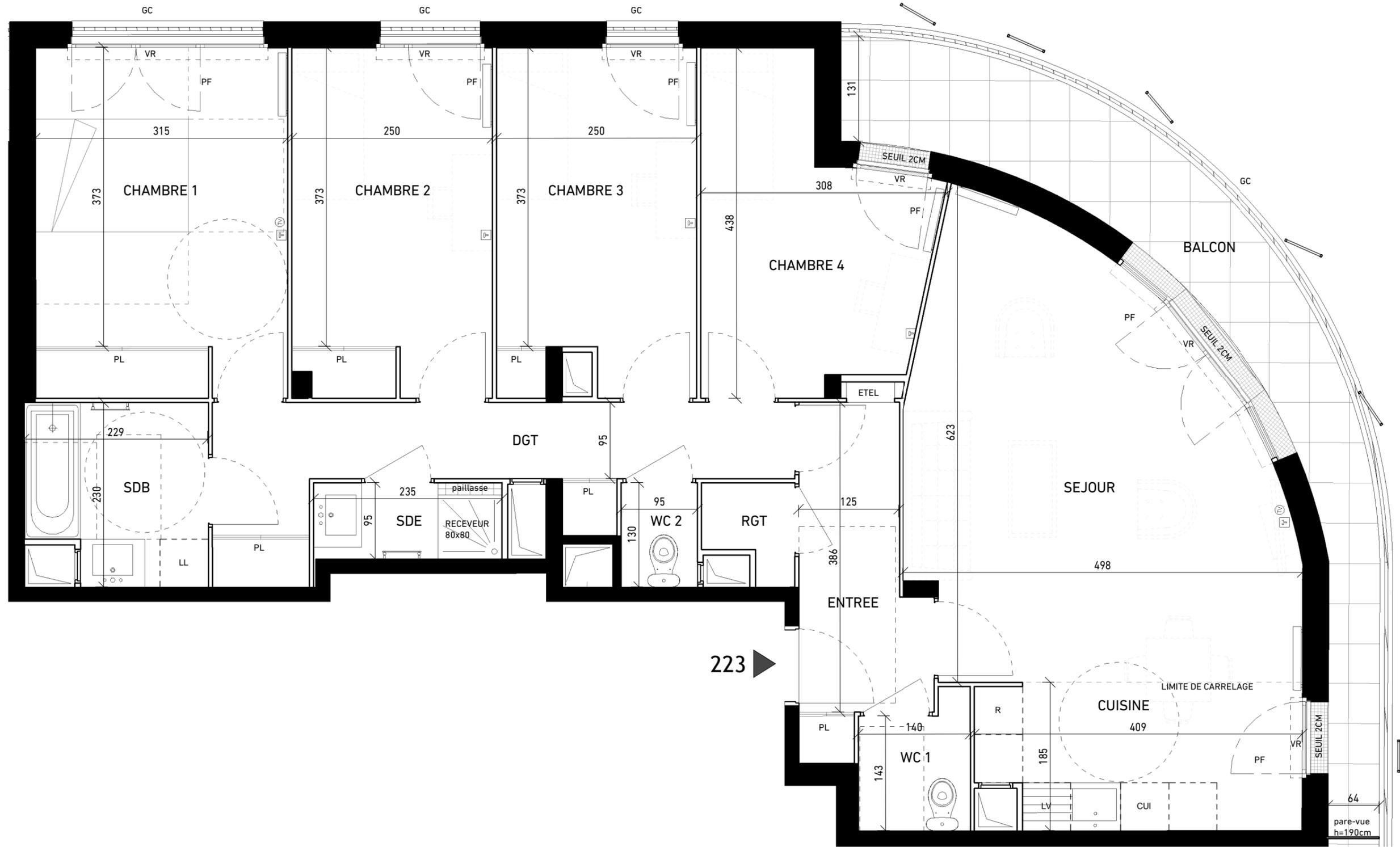
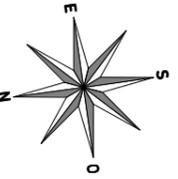
PF : Porte-fenêtre	CUI : Cuisson
FE : Fenêtre	R : Réfrigérateur
ALL : Allège pleine	LL : Lave-linge
AV : Allège vitrée	LV : Lave-vaisselle
VR : Volet roulant	ETEL : Tableau électrique
GC : Garde-corps	TV : Prise télévision
PL : Placard	T : Prise téléphone RJ45

⊞ : Soffite, faux-plafonds — — : Retombée de poutre

Indice 1 **JUILLET 2017**

Echelle : 0 0,6 1,2 2,4 3,6

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans les pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans les pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

Indice 1 **JUILLET 2017**

Echelle : 0 0,5 1 2 3